

Elections des conseillers des Français de l'étranger de mai 2020

Fiche n°14 – Comment faire campagne ?

Conseiller des Français de l'étranger sera le nouveau nom du conseiller consulaire après l'élection de mai 2020 ([loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019](#)).

Les élections consulaires auront lieu le samedi 16 mai 2020 pour l'Amérique et les Caraïbes, et le dimanche 17 mai 2020 dans le reste du monde.

La campagne officielle commencera le 27 avril 2020 et se terminera le 16 mai 2020 (15 mai pour l'Amérique et les Caraïbes) à minuit (heure locale légale).

Avant tout, rappelez à vos compatriotes que pour voter, il faut être inscrit sur la LEC : l'inscription se fait en ligne sur le site Service Public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>). Eventuellement profitez d'une rencontre pour leur expliquer la démarche ou organisez un « atelier informatique » pour celles et ceux qui n'y arrivent pas.

Date limite d'inscription : 10 avril 2020.

Profitez-en pour leur rappeler les avantages à être inscrit au registre des Français établis hors de France (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/inscription-au-registre-consulaire/>).

1. Que peut-on faire dès maintenant ?

- Vous pouvez utiliser votre matériel de campagne : affiche, circulaire (profession de foi), même si celui-ci n'est pas encore validé.
- Vous pouvez créer du matériel de communication non officiel avec le nom de la liste, la liste des candidats, le slogan, le(s) logo(s) et la circulaire.
- Pour la liste des candidats, certains préfèrent attendre la validation du 8 mars au cas où la liste subirait des modifications.
- Nous vous conseillons de créer une page Facebook consacrée à l'élection ainsi qu'une boîte mail spécifique avec le nom de la liste, que vous pouvez mettre en mention sur le matériel officiel (affiche, circulaire). Il est autorisé de mettre également un numéro de téléphone non gratuit.
- Vous pouvez exploiter le matériel officiel de campagne dans des lieux privés (restaurants, commerces, ... fréquentés par des compatriotes) avec l'autorisation préalable des responsables.
- Attention aux établissements scolaires : la loi n'interdit pas de distribuer des tracts aux adultes **devant** un établissement scolaire puisqu'il s'agit de la voie publique, dans la mesure où cela ne gêne pas les entrées et sorties.

2. Ce qu'il est interdit de faire

- Distribuer du matériel à l'intérieur d'un établissement scolaire, conformément à l'article L.511-2 du code de l'éducation.
- Distribuer, diffuser, téléphoner à partir de la veille du scrutin à zéro heure locale.
- Communiquer au public un numéro d'appel gratuit pendant les 6 mois précédant le 1^{er} jour du mois d'une élection (soit depuis le 1^{er} novembre 2019) et jusqu'à la date du scrutin.

Elections des conseillers des Français de l'étranger de mai 2020

Fiche n°14 – Comment faire campagne ?

Conseiller des Français de l'étranger sera le nouveau nom du conseiller consulaire après l'élection de mai 2020 ([loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019](#)).

- Utiliser à des fins de propagande électorale des procédés de publicité commerciale par voie de presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle pendant les 6 mois précédant le 1^{er} jour du mois d'une élection (soit depuis le 1^{er} novembre 2019) et jusqu'à la date du scrutin.

3. Voici des suggestions pour une bonne campagne :

	<i>Comment</i>	<i>Thèmes possibles</i>
Informer	• Tract, bulletin de section ou lettre d'information locale, • Page Facebook, blog ou site local • Tweets réguliers, e-mails	➤ Le rôle des conseillers consulaires ➤ Le bilan de mandat des conseillers consulaires ➤ Les Bourses scolaires ➤ La Caisse des Français de l'étranger ➤ La retraite à l'étranger ➤ S'inscrire au registre des Français établis hors de France / à la LEC ➤ Entreprendre à l'étranger
Rencontrer	• Porte à porte, • Réunions de quartier, • Permanences au local ou au consulat • Et toutes les activités où vous rassemblez la communauté française (<i>cf plus bas</i>)	➤ Qu'est-ce qu'un conseiller consulaire (<i>conseiller des Français de l'étranger</i>) peut faire pour vous ? ➤ Pourquoi voter ? ➤ Pour qui voter ? ➤ Comment donner procuration ? ➤

Elections des conseillers des Français de l'étranger de mai 2020

Fiche n°14 – Comment faire campagne ?

Conseiller des Français de l'étranger sera le nouveau nom du conseiller consulaire après l'élection de mai 2020 ([loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019](#)).

Convaincre	• Connaissance des dossiers thématiques • Connaissance de la population concernée • Expérience des commissions consulaires • Bilan personnel comme conseiller consulaire et/ou conseiller AFE sortant ou comme représentant Fdm-adfe dans les conseils consulaires locaux • Bilan des actions du gouvernement sur les thèmes concernant les Français de l'étranger des deux dernières années •	Thèmes porteurs : • Enseignement français • Bourses scolaires, • Action sociale, • Sécurité, • Protection sociale, • Environnement • Fiscalité des résidents à l'étranger • Emploi et formation professionnelle •
Rassembler	• Soirée (couscous, crêpes, moules frites, karaoké, loto) • Apéro entrepreneurs, forum Emploi • Activité écologique • Atelier pour les enfants • Randonnée, pique-nique, visite guidée	Rassembler pour : - créer de la convivialité, - renforcer le sentiment de faire partie d'une communauté, d'avoir des préoccupations en commun. - parler des élections - parler de l'action que mèneront les conseillers consulaires (<i>futurs conseillers des Français de l'étranger</i>) - faire connaître les candidats et leurs qualités - faire connaître, le cas échéant votre bilan de conseiller consulaire et/ou d'élus AFE - entendre les demandes et les souhaits des électeurs